



DECISION

ADMISSIONS EN COURS D'ETUDE ET EN APPRENTISSAGE

Rentrée 2026 - 2027

Le directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Vu le décret n°84-968 du 26 octobre 1984 modifié portant organisation administrative et financière de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Vu l'arrêté du 17 avril 2025 portant organisation de l'admission et des études à l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Vu l'arrêté du 2 juin 2025 portant nomination du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Vu l'avis du conseil pédagogique de l'École nationale supérieure des beaux-arts en date du 3 novembre 2025,

Vu la décision du 5 janvier 2026 fixant le calendrier, les modalités de sélection et la composition des jurys pour l'admission des étudiants de l'École nationale supérieure des beaux-arts recrutés en cours d'étude,

Vu la décision du 5 janvier 2026 fixant le calendrier, les modalités de sélection et la composition des jurys pour l'admission des étudiants de l'École nationale supérieure des beaux-arts recrutés au titre de l'apprentissage.

Décide

Article 1^{er} : Synthèse de la procédure d'admission en cours d'étude

Après examen des 766 dossiers de candidature enregistrés sur la plateforme Oasis, 92 candidats ont été déclarés admissibles.

Les épreuves d'admission se sont déroulées les 27, 28 et 29 avril 2026 dans les locaux de l'École nationale supérieure des beaux-arts à Paris.

A l'issue de ces épreuves, 25 candidats ont été déclarés admis et 2 candidats ont été placés en liste d'attente.

Les résultats seront officiellement proclamés sur le site internet de l'École nationale supérieure des beaux-arts le 2 juin 2026.

Les candidats admis recevront un courriel indiquant la procédure d'inscription administrative dans le courant du mois de juillet 2026.

En cas de désistement d'un candidat admis, les candidats de la liste d'attente seront automatiquement appelés par ordre de classement.

Article 2 : Liste des candidats admis avec indication de l'année d'admission

Id.	Nom	Prénom	Année d'admission
16769	Béguin	Marguerite	3A
16842	Bennent	Anton	4A
16797	Boyer	Johan	3A
16839	Chang	Chen-Wei	4A
16818	Delhaie	Harold	4A
16824	Elefteriadi	Ekaterina	3A
16812	Gavarin	Fleur	3A
16808	Haslé	Lou	3A
16760	Leclercq	Sophie	4A
16782	Loecker	Philippe	4A
16799	Maroko	Jonas	3A
16837	Moreau	Charlotte	3A
16813	Mouton	Félix	3A
16766	Nikitina	Tatyana	3A
16777	Okpare	Michelle	3A
16810	Oppmann	Louis	3A
16829	Pavlovskaya-Lokchine	Alexandra	4A
16838	Persichetti	Claude	4A
16801	Thomas	Jérémy	3A
16791	Tol	Lotta	3A
16792	Vabre	Henri	3A
16758	Vacheret	Yanis	3A
16768	Volpe	Leandra	2A
16779	Walker	Mia	3A
16780	Woods	Mary	4A

Article 3 : Liste des candidats inscrits sur la liste d'attente par ordre de classement

Id.	Nom	Prénom	Année d'admission
16798	Li	Jiayue	3A
16844	Bournazeau	Adèle	3A

Article 4 : Synthèse de la procédure d'admission au titre de l'apprentissage
Après examen des 52 dossiers de candidature enregistrés sur la plateforme Oasis, 5 candidats ont été déclarés admissibles.

Les épreuves d'admission se sont déroulées les 27, 28 et 29 avril 2026 dans les locaux de l'École nationale supérieure des beaux-arts à Paris.

A l'issue de ces épreuves, 2 candidats ont été déclarés admis en 4^e année au titre de l'apprentissage et sous réserve d'obtention d'un contrat d'apprentissage avant le mois d'octobre 2026.

Les résultats seront officiellement proclamés sur le site internet de l'École nationale supérieure des beaux-arts le 2 juin 2026.

Les candidats admis recevront un courriel indiquant la procédure d'inscription administrative dans le courant du mois de juillet 2026.

Articles 5 : Liste des candidats admis

Id.	Nom	Prénom
16849	Bari	Leila Rose
16851	Brewin	Thomas

A Paris, le **02 JUIN 2026**

Éric de Chassey

Directeur de l'École nationale
supérieure des beaux-arts

